



Extrait du registre des délibérations

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Jeudi 23 avril 2026

Albertville, Allondaz, Beaufort, Bonvillard, Césarches, Cévins, Cléry, Cohennoz, Crest-Voland, Esserts-Blay, Flumet, Frontenex, Gilly-sur-Isère, Grésy-sur-Isère, Grignon, Hauteville Les Salines, La Balme, La Balme, Marignod, Mercœur, Montailleur, Monthion, Notre-Dame-de-Bellecombe, Notre-Dame-des-Millières, Paillard, Plancherine, Queige, Roynat, Sainte-Hélène-sur-Isère, Saint-Nicolas-la-Chapelle, Saint-Paul-sur-Isère, Saint-Vital, Thénésol, Tourmon, Tourn-en-Savoie, Ugine, Venthouy, Verrens-Arvey, Villard-sur-Doron

Le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Arlysère, légalement convoqué le 16 avril 2026, s'est réuni le Jeudi 23 avril 2026 à 18h00, en séance publique à la Halle Olympique à Albertville, sous la présidence de Frédéric BURNIER FRAMBORET, Président.

Nombre de membres en exercice : 74 / Quorum : 38

Nombre de délégués présents : 64 délégués titulaires présents

Nombre de membres représentés : 8

Délégués titulaires présents :

Collectivités d'origine	Prénom	Nom
Albertville	Cindy	ABONDANCE
Albertville	Michel	BATAILLER
Albertville	Hervé	BERNAILLE
Albertville	Fatiha	BRIKOU AMAL
Albertville	Jean-François	BRUGNON
Albertville	Frédéric	BURNIER FRAMBORET
Albertville	Morgan	CHEVASSU
Albertville	Julien	COINTY
Albertville	Jean-Pierre	JARRE
Albertville	Karine	MARTINATO
Albertville	Pascale	MASOERO
Albertville	Elodie	MOREL
Albertville	Florian	NICOLLE
Albertville	Jacqueline	ROUX
Albertville	Pascale	VOUTIER REPELLIN
Albertville	Julien	YOCCOZ
Allondaz	Frédérique	DUC
Beaufort	Annick	CRESENS
Beaufort	Gabriel	VIARD GAUDIN
Bonvillard	Julien	BENARD
Césarches	Alexandre	ROSSET
Cévins	Philippe	BRANCHE
Cléry	Lucas	DA SILVA GOMES
Cohennoz	Christian	EXCOFFON
Crest-Voland	Sophie Anne	SMILEVITCH
Esserts-Blay	Raphaël	THEVENON
Flumet	Marie-Pierre	OUVRIER
Frontenex	Sandrine	POIGNET
Frontenex	Laurent	VERNAZ
Gilly sur Isère	Gilles	BARRADI
Gilly sur Isère	Irène	CHAPUY
Gilly sur Isère	Christian	TROMBERT
Grésy sur Isère	François	GAUDIN

Grignon	Lina	BLANC
Grignon	François	RIEU
La Bâthie	Maguy	RUFFIER
La Bâthie	Damien	SANTON
La Giettaz	Daniel	DANGLARD
Marthod	Virginie	VERNAZ
Mercury	Yves	DUNAND
Mercury	Valérie	REJET
Mercury	Alain	ZOCCOLO
Montailleur	Jean-Claude	SIBUET-BECQUET
Monthion	Bastien	LAVOINE
Notre Dame de Bellecombe	Catherine	QUITTET
Notre Dame des Millières	André	VAIRETTO
Pallud	Marc	BERTHOLON
Plancherine	Jean-Pierre	FAZZARI
Queige	Guillaume	BEDHET
Rognaix	Monique	NAGORNY
Saint Nicolas La Chapelle	Ghislaine	JOLY
Saint Paul sur Isère	Karine	LURIENNE
Sainte Hélène sur Isère	Jérôme	REYNAUD
Thénésol	Nicolas	BERNARD DUGUET
Tournon	Sandrine	BERTHET
Tours en Savoie	Yann	MANDRET
Ugine	Catherine	CLAVEL
Ugine	Véronique	DENOISIÉ
Ugine	Philippe	GARZON
Ugine	Laurent	PATUEL
Ugine	Françoise	VIGUET CARRIN
Venthon	Julien	MASSON
Verrens-Arvey	Pierre	SOTO
Villard sur Doron	Thomas	BRAY

Délégués représentés :

Albertville	Bérénice LACOMBE	Ayant donné pouvoir à Michel BATAILLER
Albertville	Pascale MARTINOT	Ayant donné pouvoir à Julien COINTY
Albertville	Jean-Marc ROLLAND	Ayant donné pouvoir à Karine MARTINATO
Albertville	Muriel THEATE	Ayant donné pouvoir à Pascale VOUTIER REPELLIN
Hauteluce	Estéban LAGIER	Ayant donné pouvoir à Guillaume BEDHET
Saint Vital	Sandra BOUZON	Ayant donné pouvoir à Sandrine BERTHET
Ugine	Mathieu BERTOLINI	Ayant donné pouvoir à Philippe GARZON
Ugine	Agnès CHEVALLIER GACHET	Ayant donné pouvoir à Véronique DENOISIÉ

Le Conseil Communautaire a choisi **Bastien LAVOINE** comme Secrétaire de séance.

Objet : Aérodrome – Désignation des représentants de la Communauté d'Agglomération Arlysère à la Commission Consultative de l'Environnement (CCE)

Rapporteur : M. le Président

La Commission Consultative de l'Environnement (CCE) est l'outil privilégié de la concertation avec les populations riveraines des aéroports et des aérodromes.

L'article L.571-13 du Code de l'environnement prévoit en effet que « l'autorité administrative peut créer, pour tout aérodrome visé à l'article L.147-2 du Code de l'urbanisme, une Commission consultative de l'environnement » ou à la demande des Communes concernées par un plan d'exposition au bruit (PEB).

La CCE est convoquée et présidée par le Préfet de Département (ou son représentant) et doit être consultée pour toute question d'importance relative à l'aménagement et à l'exploitation de l'aérodrome qui pourrait avoir une incidence sur l'environnement.

La CCE est composée :

- de représentants des professions aéronautiques
- de représentants des collectivités locales riveraines concernées
- de représentants des associations de riverains de l'aérodrome et des associations de protection de l'environnement et du cadre de vie concernées par l'environnement aéroportuaire.

La durée du mandat des membres de la CCE représentant les professions aéronautiques et les associations est de trois ans. Le mandat des représentants des collectivités territoriales s'achève avec le mandat des assemblées auxquelles ils appartiennent et toute personne désignée pour remplacer un membre en cours de mandat l'est pour la période restant jusqu'au terme normal de ce mandat.

Il convient de désigner 3 représentants titulaires et 3 représentants suppléants au sein de la Commission consultative de l'environnement (CCE).

Pour compléter le collège des représentants des collectivités locales, le Département et la Région ont nommé chacun 1 titulaire et 1 suppléant.

Sont candidats :

Représentants titulaires	Représentants suppléants
Frédéric BURNIER FRAMBORET	Hervé BERNAILLE
Sandrine BERTHET	Luc OMELTCHENKO
François RIEU	Jean-Claude SIBUET-BECQUET

Le Conseil Communautaire procède à l'élection et désigne comme suit les représentants de la Communauté d'Agglomération Arlysère à la Commission Consultative de l'Environnement (CCE) :

Représentants titulaires		Représentants suppléants	
Frédéric BURNIER FRAMBORET	72 voix	Hervé BERNAILLE	72 voix
Sandrine BERTHET	72 voix	Luc OMELTCHENKO	72 voix
François RIEU	72 voix	Jean-Claude SIBUET-BECQUET	72voix

Le secrétaire de séance
Bastien LAVOINE



Extrait certifié conforme et exécutoire
Le Président
Frédéric BURNIER FRAMBORET

